

Préavis municipal n° 33 /2008 au Conseil communal de Cugy VD

Demande d'octroi d'un crédit complémentaire d'investissement de Fr.38'358.— pour le dépassement du crédit alloué dans le cadre du préavis 65/2005 pour la prolongation de la conduite d'eau potable entre la route de la Bérallaz, le chemin de la Prélaz et le chemin de Bellevue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption notre préavis municipal n° 33/2008 relatif à une demande de crédit complémentaire d'investissement de Fr. 38'358.— pour le dépassement du crédit alloué dans le cadre du préavis 65/2005 pour la prolongation de la conduite d'eau potable entre la route de la Bérallaz, le chemin de la Prélaz et le chemin de Bellevue.

1. Historique

En date du 6 octobre 2005, sur présentation du préavis n° 65/05, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 180'000.— pour la prolongation de la conduite d'eau précitée.

Les travaux ont débuté en automne 2006 et se sont terminés au printemps 2007.

Lors de la réception des factures, en avril 2007, un dépassement du crédit du préavis a été constaté. La note d'honoraires du géomètre faisant encore défaut, nous n'étions pas en mesure d'annoncer le dépassement à ce moment-là, le total n'étant pas connu.

2. Justificatif du dépassement de crédit

Comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 22 mai 2008, le dépassement du crédit initial se monte à Fr. 38'358.—. Les principales plus-values proviennent des postes mentionnés ci-dessous :

Génie civil

Retrait de gros blocs de pierre trouvés sous la route (ancienne gravière) au ch. de Prélaz.
Conséquences :

- une tranchée bien plus grande que prévue a dû être creusée (524 m³ au lieu de 420 m³),
- coupe à la scie du revêtement bitumineux allongée (1085 m au lieu de 700 m),
- fourniture supplémentaire et mise en place de sable et de grave (250 m³ au lieu de 80 m³),
- remblaiement de fouilles plus importantes (536,4 m³ au lieu de 300 m³),
- enrobé augmenté (320 m² au lieu de 250 m²).

Raccords des conduites communales du chemin de Prélaz sur le chemin de Bellevue

- Fouille à la main et recherche du branchement au ch. Bellevue
Le raccordement se situait en réalité plusieurs mètres plus loin qu'indiqué sur les plans
(43,6 m³ au lieu de 25 m³)
- Suppression non prévue de la vanne au ch. Prélaz

Main d'œuvre

Main d'œuvre supplémentaire - Mise en place des tuyaux par l'entreprise, en remplacement de l'employé communal, malade.

En outre, l'augmentation des prix de l'acier a également influencé le coût de l'appareillage, qui a subi une hausse de plus de 20%. Il convient de rappeler à cet égard que de telles hausses ne peuvent être prises en considération au moment de la demande d'un crédit ; elles font généralement l'objet de demandes de crédits complémentaires.

En résumé, ce dépassement a été induit par des éléments imprévisibles. La présence de blocs de pierre dans le sous-sol a engendré des ouvertures supplémentaires qui, elles, ont nécessité du sable, du tout venant et du goudron en plus.

Or, le préavis 65/2005 ne prévoyait aucun montant pour les divers et imprévus.

Parallèle entre les coûts du préavis et de la facture finale :

	Travaux prévus dans le préavis 65/2005	Travaux effectifs
Génie civil	98'675.--	125'909.90
Raccords privés	25'000.--	33'033.30
Appareillage	36'480.--	46'636.--
Honoraires	19'845.—	12'778.80
Total	<hr/> 180'000.--	<hr/> 218'358.--

Le poste réservé aux honoraires enregistre une diminution. Notre mandataire n'ayant pas eu à assurer le suivi du chantier, il a réduit ses honoraires de 30 %. En outre, il n'a pas facturé d'honoraires sur les plus-values.

Nous rappelons que l'ECA accorde des subsides pour l'extension du réseau de distribution d'eau et de défense incendie.

Ce subside nous a été annoncé par l'ECA, avant le début des travaux, à Fr. 38'750.—, avec un taux de subside de 25 %. Sur présentation des décomptes finaux, l'ECA a réduit, sans explication, sa participation à Fr. 36'122.--, ce qui représente un taux de subside de 19,12%. Notre mandataire a requis des explications de l'organe cantonal et nous sommes actuellement dans l'attente de sa détermination.

Le montant du subside définitif sera porté en déduction du coût total des travaux et diminuera en conséquence la charge d'amortissements et d'intérêts.

3. Conclusions

Compte tenu de cet exposé, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis 33/2008 de la Municipalité du 07 juillet 2008,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'accepter le dépassement du crédit alloué dans le cadre du préavis 65/2005 pour la prolongation de la conduite d'eau potable entre la route de la Bérallaz, le chemin de la Prélaz et le chemin de Bellevue à hauteur de Fr. 38'358.--,
- d'allouer un crédit complémentaire d'investissement de Fr. 38'358.-,
- de financer cette dépense par la trésorerie courante,
- d'amortir cette dépense sur vingt ans, comme le crédit de Fr. 180'000.-- octroyé dans le cadre du préavis 65/2005.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 juillet 2008

LA MUNICIPALITE